



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 30 MARS 2026

Le trente mars deux mille vingt-six à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, BURAVAND Jean-Paul, DURBESSON Audrey, CATILLON Vincent, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.

TEISSEDRE Christine, BENEDETTI Gilbert, PAGOT Annie, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, MAFFEI Pascal, BERTRAND Thierry, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BURAVAND Julien, MARTINO Clémentine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul), Sacha GILLES (Pouvoir donné à BURAVAND Julien).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local a fixé les nouvelles possibilités données aux assemblées délibérantes pour l'attribution des indemnités de fonction des élus municipaux.

Pour faire suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal de la Commune, il propose de fixer les indemnités de fonctions susceptibles d'être attribuées au Maire, à cinq adjoints et à 13 conseillers municipaux délégués.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que, pour assurer le bon suivi des affaires communales, des groupes de travail thématiques seront constitués autour des sujets suivants :

EMBELLISSEMENT :

Nathalie PAONE - Audrey DURBESSON - Renée AMY - Julien BURAVAND - Christine TEISSEDRE - Valérie BURAVAND - Annie PAGOT

CULTURE et TRADITIONS :

Valérie BURAVAND - Audrey DURBESSON - Pascal MAFFEI - Annie PAGOT - Renée AMY - Vincent CATILLON - Alexandra SOLINAS

BULLETTIN MUNICIPAL :

Valérie BURAVAND - Alexandra SOLINAS - Clémentine MARTINO

FÊTES, CÉRÉMONIES, ASSOCIATIONS :

Audrey DURBESSON - Nathalie PAONE - Alexandra SOLINAS - Renée AMY - Valérie BURAVAND -

Julien BURAVAND - Clémentine MARTINO

ECOLES – PERISCOLAIRE :

Alexandra SOLINAS - Renée AMY - Christine TEISSEDRE - Audrey DURBESSON

CMJ :

Alexandra SOLINAS - Renée AMY - Sacha GILLES - Audrey DURBESSON - Valérie BURAVAND - Nathalie PAONE

LOGEMENTS :

Annie PAGOT - Renée AMY - Christine TEISSEDRE - Vincent CATILLON - Alexandra SOLINAS

TRAVAUX :

Jean-Paul BURAVAND - Thierry BERTRAND - Jean-Louis ROCHE - Renée AMY

COMMUNICATION ET PROMOTION DU VILLAGE :

Clémentine MARTINO - Sacha GILLES

Objet de la délibération
N°57/2026
Détermination du
montant des
indemnités de
fonction à attribuer au
Maire, aux Adjoints et
aux Conseillers
Municipaux avec
délégation.



Délibération du conseil municipal N°57/2026 du 30.03.2026

JEUNESSE – SPORT – INSTALLATIONS SPORTIVES :

Julien BURAVAND - Sacha GILLES - Pascal MAFFEI - Annie PAGOT

AGRICULTURE :

Patrick POUSSIN - Pascal MAFFEI - Jean-Paul BURAVAND - Vincent CATILLON

COMMERCE - ARTISANAT :

Pascal MAFFEI - Annie PAGOT

ENVIRONNEMENT - MONTAGNETTE :

Jean-Paul BURAVAND - Patrick POUSSIN - Renée AMY - Thierry BERTRAND - Pascal MAFFEI - Clémentine MARTINO - Annie PAGOT - Vincent CATILLON

MARCHE DE NOËL :

Pascal MAFFEI - Renée AMY - Audrey DURBESSON - Julien BURAVAND - Valérie BURAVAND - Alexandra SOLINAS

SERVICES TECHNIQUES :

Jean-Louis ROCHE - Renée AMY

FOOD TRUCKS :

Annie PAGOT - Audrey DURBESSON - Alexandra SOLINAS - Nathalie PAONE - Renée AMY - Valérie BURAVAND

PATRIMOINE :

Gilbert BÉNÉDETTI - Pascal MAFFEI - Sacha GILLES - Julien BURAVAND - Clémentine MARTINO

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice,
VU la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment les articles 81, 83 et 96,
VU la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
VU la Loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par la Loi n° 2000-95 du 5 avril 2000 et la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 et la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 précitées, aux taux suivants et ce à compter du 21 mars 2026.

Maire : Indemnité mensuelle brute égale à 49.24 % de l'indice terminal de la Fonction Publique.

Adjoints : Indemnité mensuelle brute égale à 13.80 % de l'indice terminal de la Fonction Publique.

Les adjoints bénéficiaires de cette indemnité sont les suivants :

- Madame Renée AMY, 1ère Adjointe au Maire, chargée du social et de la solidarité,
- Monsieur Jean-Paul BURAVAND, 2e Adjoint au Maire, chargé des travaux et de la réglementation et autorisations relatives aux règles d'accessibilité et de sécurité des établissements recevant du public, de l'environnement et de la Montagne,
- Madame Audrey DURBESSON, 3e Adjointe au Maire, chargée des fêtes, cérémonies et des associations,
- Monsieur Vincent CATILLON, 4e Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme, du budget et des finances,
- Madame Valérie BURAVAND, 5e Adjointe au Maire, chargée de la culture, des traditions et du bulletin municipal.

Conseillers Municipaux avec délégation : Indemnité mensuelle brute égale à 3,41 % de l'Indice terminal de la Fonction Publique.

Délibération du conseil municipal N°57/2026

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le 07/04/2026

Berger
Levrault

ID : 013-211300173-20260330-572026DEL-DE

Les Conseillers municipaux bénéficiaire de cette indemnité sont les suivants :

- Monsieur Gilbert BENEDETTI, Conseiller Municipal, chargé des impôts, du patrimoine, et de la police municipale
- Monsieur Thierry BERTRAND, Conseiller Municipal, chargé des appels d'offres et des marchés publics,
- Monsieur Julien BURAVAND, Conseiller Municipal, chargé de la jeunesse, du sport, et des installations sportives
- Madame Anne-Laure DEFIANAS, Conseillère Municipale, chargée de la sécurité, de la circulation, des affaires juridiques et du civisme,
- Monsieur Sacha GILLES, Conseiller Municipal, chargé de la concertation citoyenne et des relations à la population et aux institutions,
- Monsieur Pascal MAFFEI, Conseiller Municipal, chargé du commerce, de l'artisanat et du marché de Noël,
- Madame Clémentine MARTINO, Conseillère Municipale, chargée de la communication et de la promotion du village,
- Madame Annie PAGOT, Conseillère Municipale, chargée des logements et des food-trucks
- Madame Nathalie PAONE, Conseillère Municipale, chargée de l'embellissement et de la propreté du village,
- Monsieur Patrick POUSSIN, Conseiller Municipal, chargé de l'agriculture,
- Monsieur Jean-Louis ROCHE, Conseiller Municipal, chargé des services techniques et de la réserve communale de sécurité civile.
- Madame Alexandra SOLINAS, Conseillère Municipale, chargée des écoles, du périscolaire et du conseil municipal des jeunes,
- Madame Christine TEISSEDRE, Conseillère Municipale, chargée des aînés, et du lien intergénérationnel.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble de ces indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante est annexé à la présente délibération (art L.2123-20-1 II).

DIT que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 du budget communal.

PREND ACTE de la création des groupes de travail.

**Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits,
et ont signé au registre les membres présents.**

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :

Extrait certifié
conforme au registre
des délibérations.

Fait à BOULBON,
le 07/04/2026.
Le Maire,

COMMUNE DE BOULBON (Bouches-du-Rhône)

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION N° 57/2026 DU 30 MARS 2026

INDEMNITE DE FONCTION BRUTE MENSUELLE DU MAIRE

Population (Habitants)	Taux (en % de l'Indice terminal)	Indemnité brute
De 1 000 à 3 499	49.24 %	2024.02 €

INDEMNITE DE FONCTION BRUTE MENSUELLE DES ADJOINTS

Population (Habitants)	Taux (en % de l'Indice terminal)	Indemnité brute
De 1 000 à 3 499	13.80 %	567.25 €

**INDEMNITE DE FONCTION BRUTE MENSUELLE
DES 13 CONSEILLERS MUNICIPAUX AVEC DELEGATION**

Taux (en % de l'Indice terminal)	Indemnité brute
3.41 %	140.17 €